



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Darnieulles

SEANCE DU 4 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation 1 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de conseil de la MAIRIE, sous la présidence de **Emmanuelle BLAISING**, Maire.

Présents : **BANNEROT Aline, BLAISING Emmanuelle, DE MASSEY Estelle, DIDIERLAURENT Sébastien, GAILLARD Baptiste, HAUMONTE Anne-Sophie, HUMMEL Michel, JEANMICHEL Dorine, LAMBOLEY Alain, LORANGE Valérie, MATHIEU Denis, MEREL Emilie, MICHAU Aurélie, THOUVENIN Gauthier, VAUBOURG Gilles.**

Absents : .

Représentés : .

Madame DE MASSEY Estelle a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

N° de délibération : 45_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	0	15	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer la salle des fêtes aux tarifs suivants :

- **Weekend**
 - Pour les familles de Darnieulles 300,00 €
 - Pour les familles extérieures 480,00 €
 - Pour les associations locales 300,00 €
 - Pour les associations extérieures 480,00 €

En cas de weekend prolongé (jeudi-vendredi-samedi-dimanche ou vendredi-samedi-dimanche-lundi) 550,00 €

- **En semaine du lundi au jeudi** (Jeudi soir ménage obligatoire effectué pour le vendredi matin 8h30)
 - Demi-journée 110,00 €
 - Journée 260,00 €
- Week-end de la Sylvestre 600 €

Caution pour toutes locations 800,00 €

Le paiement de la location, des consommations, éventuelles casses et pénalités, se fera après l'état des lieux de sortie.

En cas de prêt de la sonorisation, supplément de 150 € de caution sur le tarif de location.

En cas de dégradation, la caution de 150€ sera encaissée.

Les consommations de gaz et d'électricité feront l'objet d'une facturation aux locataires.

Les compteurs seront relevés à la prise des clés en mairie avant la location, et, lorsque les clés seront rendues après la location.

Les tarifs sont les suivants :

- Gaz 0.7731 €/kwh
- Electricité 0.31460 €/kwh

Pour la première réunion et assemblées générales des associations, la salle du dojo sera gracieusement prêtée pour les réunions en semaine. Pour les réunions suivantes, elle sera facturée 20.00€ la journée.

Une attestation d'assurance sera demandée avant chaque location, et la commune se réserve le droit d'en faire usage en cas de dégradations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 8 juin 2026

Pour extrait conforme

Emmanuelle BLAISING, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EB' with a stylized flourish.

Emmanuelle BLAISING
2026.06.11 17:21:43 +0200
Ref:11160572-16834521-1-D
Signature numérique
la Maire

Emmanuelle BLAISING